

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2015

Le 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 25 novembre 2015), secrétaire de séance M. Jean-François CLERGEAUD, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :**
 - **VOLET EAU POTABLE :** Avis défavorable à la proposition d'un syndicat départemental au 1^{er} janvier 2017, souhaite le regroupement des 4 syndicats du secteur pour le 1^{er} janvier 2020.
 - **VOLET ASSAINISSEMENT :** Avis défavorable à l'intégration de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018. Souhaite attendre le 1^{er} janvier 2020,
 - **PERIMETRE DU SDCI :** Souhaite poursuivre sa participation au sein du Comité de Pilotage,
 - **GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES, ET DE PROTECTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ET PORTAGE DE SAGE :** Avis favorable à la création de syndicats mixtes pour assurer cette compétence,
 - **ORDURES MENAGERES :** Avis favorable au maintien du périmètre actuel du SICTOM.

- **ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES :** Acceptation de non valeurs suivantes :
 - BUDGET GENERAL : 493,57 €
 - BUDGET IRRIGATION : 150,97 €
 - BUDGET CAMPING : 962,20 €
 - BUDGET ASSAINISSEMENT : 633,70 €.

- **BUDGET COMMUNAL 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 :** Voir document ci-annexé.

- **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHEMIRE SUR SARTHE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ET AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 :**
 - Coût d'un élève de l'école publique en classe maternelle : 1.276,50 €
 - Coût d'un élève de l'école publique en classe élémentaire : 351,00 €
 - Service de restauration scolaire : Prix de revient d'un repas : 5.86 €
Coût après recettes : 3.10 €Montant total demandé à la commune de CHEMIRE SUR SARTHE : 18.954,44 €.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 :** Pas de modification par rapport à la redevance 2015. Les tarifs restent donc les suivants :
 - Part fixe : 76 €
 - Part variable : 1.17 €/m3 comprenant :
 - Part communale : 0.98 €
 - Redevance de modernisation : 0.19 € (à reverser à l'agence de l'eau)

- **AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE MAIRIE – AVENANT AU LOT COUVERTURE ZINGUERIE :**
Acceptation :
 - Marché initial : 1.399 € HT
 - Tranche conditionnelle : 41 € HT Sortie en toiture
 - Avenant 1 : 86 € HT : appui zinc châssis WC RDC

- **ASSAINISSEMENT – ETUDE DE DIAGNOSTIC RESEAUX-STATION ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – CONSULTATION ET DEMANDES DE**

SUBVENTIONS. Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement doivent être refaits à la demande de l'Agence de L'eau pour que celle-ci finance les travaux prévus rue des Saulais et chemin de la Ménotière. De plus ces documents datent de 2005 et doivent être refaits tous les dix ans.

Le conseil sollicite les financements suivants : Agence de l'Eau : 60 %, Département : 10 %.

Autorise Monsieur le Maire à choisir un cabinet d'études après consultation.

- **CONTENTIEUX M et MME PIRAT/COMMUNE DE MORANNES –
AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE :** Monsieur et Madame PIRAT contestent devant le Tribunal Administratif une demande de remboursement effectuée par la Commune d'un montant de 1.421 € datant 2013. Il s'agissait du montant du branchement supplémentaire d'Eaux Usées demandé par M et Mme PIRAT lors des travaux de voirie de la Rue du Pont réalisés en 2012. Le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en justice et accepte de confier cette affaire à Maître BROSSARD avocat travaillant pour l'assurance de la commune.
- **CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC
L'ECOLE DE MUSIQUE DES PORTES DE L'ANJOU :** Acceptation de la convention avec l'école de musique des Portes de l'Anjou pour les interventions d'un animateur musical à l'école publique pour 102 h à 34 € (3.468 €) pour l'année scolaire 2015-2016.
- **PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF :** Point sur l'enquête publique qui vient de se terminer et sur les travaux envisagés.
- **CONVENTION DE PARTENARIAT FDGDON :** La Proposition de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de MetL pour la lutte contre le frelon asiatique sera réétudiée lors d'un prochain conseil. Des renseignements seront pris auprès du service des marchés de la ville d'ANGERS.
- **DEMANDE DE PARTICIPATION A L'UFCV et A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES POUR LA REALISATION DES REPAS AUX ENFANTS DES
CENTRES AERES ORGANISES A MORANNES.**
Le tableau des participations de l'UFCV doit être refait en tenant compte d'une participation de 3,40 € par repas (au lieu des 3,60 € indiqués le 3/11/2015).

Affichage le 7 décembre 2015.